



Commission Nationale de la Psychiatrie

N°7 - SEPT. 2026

LETTRE INFO

La cgt cause Psy

☎ 06 45 29 0111
cnp@sante.cgt.fr

Page hautement recommandable sur le site fédéral :
<http://sante.cgt.fr/Commission-nationale-Psychiatrie>

Le soin psychique derrière les grilles

Alors qu'au tournant des années 1980, l'organisation du service public de psychiatrie était considérée comme remarquable, les attaques amorcées il y a 40 ans finissent aujourd'hui de l'achever. La loi du 9 janvier 1983 qui mit fin au prix de journée pour y substituer une dotation annuelle de fonctionnement, ainsi que la loi de 1985 qui rattacha les personnels des structures hospitalières au budget des hôpitaux psychiatriques, enclenchèrent une première vague de fermetures de lits. Et ce, au prétexte de moderniser les hôpitaux de psychiatrie et les conditions de prise en soins des patients.

En 1997, les effets de ce changement ont été aggravés par la création de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM), qui définit chaque année le taux de croissance des dépenses en santé. Or, si l'ONDAM croît annuellement entre 2,5 % et 3 %, la dotation concernant les activités de psychiatrie n'a augmenté que de 0,7 % durant la période 2011-2015. Durant cette période, les directions ont multiplié les suppressions de postes, d'abord administratifs et techniques puis finalement soignants, afin de se soumettre aux budgets annuels fixés par les ARS.

Ainsi, l'épuisement des professionnels a été sciemment organisé afin d'affaiblir leur capacité de réaction face à la privatisation lucrative du soin psychique mais également face aux attaques portées sur la pensée même.

De la sorte, nous sommes passés d'une attaque sur les financements à une attaque idéologique néolibérale, dénigrant toute vision humaniste du soin et disqualifiant les agents porteurs de ces valeurs.

Le décor est posé, l'entretien intersubjectif peut laisser place à un recueil mécanique de données qui ne demande pas de qualification, les professionnels devenant interchangeables, avant de pouvoir être possiblement remplacés par une intelligence artificielle.

Derrière la mise en œuvre des grilles d'évaluation standardisées et impersonnelles, derrière les protocoles clés en main, la subjectivité du soignant qui répond à celle du patient disparaît. Surtout ne pensez pas, surtout n'écoutez pas, surtout ne créez pas !

Et malheur à celle ou celui qui ne se laisserait pas enfermer derrière les grilles !

Face à ces nouveaux modes de soumission, un nouveau vent se lève, et la CNP CGT s'inscrit pleinement dans cette lutte.

➤ De la lutte CGT en psychiatrie

Le 12 mars 2026, nous avons participé à la soirée « Les Esbroufes de l'HAS », organisée par l'École de la cause Freudienne. Cette soirée, en visioconférence et en accès libre sur le net a réuni des professionnels du champ psy et médico-social, tous vent debout contre les recommandations de bonnes pratiques publiées par la Haute Autorité de santé (Haute autorité de santé) le 12 février, classant formellement la psychanalyse parmi les interventions non recommandées.

La CGT, dans son intervention, dénonçait la volonté affichée de l'HAS d'attaquer la psychanalyse, en particulier en pédopsychiatrie, cette attaque n'étant qu'un des éléments d'une politique visant à faire disparaître tous les espaces où chaque sujet peut être accueilli dans sa singularité. La Fondation Vallée, le centre thérapeutique de Nonette, entre autres, peuvent en dire quelque chose.

Le 28 mars 2026, nous avons contribué à la journée du Printemps de la psychiatrie intitulée :

« Expertiser » n'est pas soigner – Quelle(s) psychiatrie(s) pour demain ?

Nous étions invités à une table ronde sur le financement avec comme sujet d'intervention :

Nouveau mode de financement de la psychiatrie : une réforme contre le soin psychique

Si les grilles d'évaluation sont un élément d'enfermement, les grilles financières en sont un outil.

Le soin psychique est, plus que tout autre, lié à une vision politique du monde et du sujet ; son financement ne peut donc être détaché de la vision du monde de celles et ceux qui le déterminent. À ce titre, le nouveau mode de financement de la psychiatrie n'est que l'outil qui permet d'un côté de soutenir les abords scientistes en psychiatrie et de l'autre de structurer les attaques contre l'approche humaine et sociale qui a fait la force du secteur après la Seconde Guerre mondiale.

Concrètement, au quotidien, cela se traduit dans nos hôpitaux par une incitation à faire plus d'actes et plus d'activités, qui ne sont même plus qualifiés de thérapeutiques. Les espaces de pensée, les synthèses, les réunions cliniques, les analyses de pratiques, les rencontres avec les partenaires de la prise en soin sont des actes non répertoriés et donc non financés.

Cette dotation à l'acte pénalise les institutions prenant en soin des patients chroniques, les soins longs et les patients en difficulté sociale, peu rentables.

Mais coder et comptabiliser les actes, c'est aussi mettre en place une gouvernance par les chiffres, une logique de surveillance et une marchandisation du soin psychique, validée par LA Certification.

Et pour rendre tout cela possible, il s'agit d'attaquer au préalable la psychanalyse, la psychothérapie institutionnelle et d'autres courants de pensée qui impliquent réflexion, interrogation, analyse et reconnaissance de l'autre.

➤ De la recommandation à l'interdiction, il n'y a qu'un pas !

Ce pas a été franchi le 26 juin 2026 par le décret n° 2026-580 du 26 juin 2026 qui redéfinit l'organisation des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et des CAMSP. Celui-ci rend opposables les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de santé (HAS) permettant ainsi aux agences régionales de santé (ARS) d'en contrôler le respect.

Pour la CGT, ces injonctions à des pratiques professionnelles normalisées, dictées par un organisme administratif, n'ont leur place ni dans l'espace du soin, ni dans celui de l'accompagnement.

Le 7 juillet 2026, dans un communiqué de presse, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT dénonçait l'abus de pouvoir que représentait cette négation de toute approche théorico-clinique autre que celle qui serait la voix de l'État.

<file:///C:/Users/cgtcad/Pictures/Downloads/CP-063-UFAS-La-pluralite-des-pratiques-est-une-condition-du-soin-pas-un-obstacle-07.07.2026-SC-1-4.pdf>

➤ **Face aux attaques subies par la psychiatrie publique, les personnels qui y travaillent et les patients accueillis**

Le 29 septembre 2026, la CNP CGT appelle l'ensemble des professionnel-le-s de psychiatrie et les citoyens à se mobiliser pour revendiquer :

- L'abrogation du nouveau mode de financement de la psychiatrie ;
- Un financement à la hauteur des besoins réels de la population ;
- L'augmentation générale de nos salaires et leur indexation sur l'inflation, l'amélioration de nos carrières et la reconnaissance de la pénibilité ;
- Une opposition massive à la restriction de nos pratiques de soins aux seules « recommandations » de la HAS qui, demain, deviendront obligatoires, comme pour les CMPP.

RÉSISTER, C'EST REVENDIQUER DES MOYENS POUR LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE.

RÉSISTER, C'EST REVENDIQUER LA PLURALITÉ DES APPROCHES CLINIQUES.

RÉSISTER, C'EST REFUSER DE REMPLACER UNE PSYCHIATRIE HUMAINE ET VIVANTE PAR LES DIKTATS DE LA HAS.
